



Berchem-Sainte-Agathe, le 30 avril 2021

**A l'attention du Collège du Bourgmestre et
Echevins
Avenue du Roi Albert 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe**

Concerne : Conseil Communal du 06 mai 2021 – Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 28 janvier 2021

“Projet immobilier rue Openveld”

Cher Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Une enquête publique à propos d'un projet immobilier rue Openveld à Berchem-Sainte-Agathe, en face de la place de l'Initiative, se clôture ce 30 avril.

Pouvez-vous répondre aux questions suivantes :

- Combien de logements, d'appartements sont repris dans la demande de permis ?
- Quel est le type de ces logements ?
- A combien de nouveaux habitants peut-on dès lors s'attendre ?
- Combien de places de parking ? Ce parking se situe-t-il en sous-sol ?
- Quel est la densité de population dans le quartier aujourd'hui ? Quelle est la densité du projet ? Quel impact a ce projet sur la densité actuelle ?

Nous avons pu lire dans la presse que la Région nous a octroyé un contrat de quartier durable pour le quartier « Cité Moderne », reconnaissant ainsi d'une part la nécessité de rénover et d'investir dans le quartier, et d'autre part la qualité architecturale et historique de ce quartier.

- Est-ce que la commune, que vous représentez en tant que responsable de l'Urbanisme, compte employer cet argument au sein de la Commission de Concertation urbanistique que vous présidez, pour refuser un bâtiment en déséquilibre total avec le quartier ?
- Quand a lieu cette commission de concertation ?

A côté de ce projet, nous avons également une autre zone très importante : la réserve naturelle du Zavelenberg, zone verte à protéger et à sauvegarder. Il y lieu d'en tenir compte également, afin que le bâtiment intègre harmonieusement ce site.

Pour finir, comme vous le savez, le quartier s'est organisé, et a lancé une pétition en ligne. Je suis ravi de voir que des riverains s'investissent parce qu'ils aiment leur quartier, parce qu'ils tiennent à leur cadre de vie et à leur commune. La pétition compte déjà 200 signatures à ce jour.

Cette pétition dit, et je cite : « Construire un tel bâtiment sur une terre agricole à une distance d'à peine 60m d'une zone protégée à haute valeur biologique est une aberration. Il ne pourrait être question d'absence d'incidence sur la faune et la flore de cette réserve naturelle, comme le laisse croire le rapport de l'architecte. [...] Ce permis de lotir, daté des années '70, est basé sur une vision urbanistique obsolète et doit donc impérativement être revu. »

Je partage cet avis et je me pose 2 questions :

- Le rapport d'incidence de l'architecte ose-t-il réellement mentionner une absence d'incidence ?
- Est-ce que la Commune compte revoir le permis de lotir afin de garantir aux riverains les possibilités de développement immobilier dans le futur ? En somme, en faire un dossier « béton ».

Je vous remercie.

Sincères salutations,

Vincent Riga
Conseil Communal Open MR